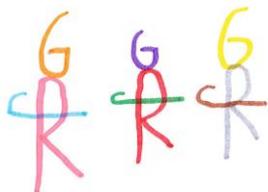


INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2021/2022



SRPI DES 3 VALLEES

La rentrée scolaire aura lieu le Jeudi 02 septembre 2021.

A titre indicatif, ci-après les coordonnées de votre RPI :

SRPI des 3 Vallées
Rosières – Sainte Gemme – Saint Jean de Marcel
Mairie de Rosières
20, Rue de la Mairie
81400 ROSIERES

Secrétariat

Tél : 05 63 76 53 23

srpi.jrg@gmail.com

Ecole Rosières : 05 63 36 75 47

Ecole Saint Jean de Marcel : 05 63 36 88 97

Ecole de Sainte Gemme : 05 63 36 64 30

BUREAU DU SRPI des 3 Vallées :

Présidente : Mme Anne MAUREL

Secrétaire : Mme Wahiba IPAVEC

L'évolution à moyen terme du Covid 19 étant méconnue à ce jour, certaines adaptations pourraient être nécessaires. Avec les services de l'éducation nationale et les services communaux, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Dans la mesure du possible, le présent document vous sera transmis par messagerie électronique à l'adresse connue.

➤ **INFORMATIONS GARDERIE ROSIERES :**

Ecole de Rosières tél : 05 63 36 75 47

TARIF Pour toute information s'adresser à la Mairie de Rosières (05.63.76.53.23).

HORAIRES et lieu d'accueil :

Matin : 7 h 20 à 8 h 05 à l'école de Rosières (garderie service mairie)
8 h 05 à 8 h 35 : temps de battement dû aux transports (service gratuit)

Midi : 12 h à 13 h 30 à l'école de Rosières (cantine service mairie)

Soir : 16 h 10 à 16 h 40 à l'école de Rosières (garderie service mairie)
16 h 40 à 17 h 00 : temps de battement dû aux transports (service gratuit)
17 h 00 à 18 h 30 : à l'école de Rosières (service mairie)

Le personnel de la mairie de Rosières, 2 personnes, assure les temps de battement transport et garderie (service gratuit)

➤ **INFORMATIONS GARDERIE SAINTE GEMME :**

Ecole des Farguettes tél : 05 63 36 64 30

TARIF MENSUEL DE LA GARDERIE 2021/2022.

- 10 Euros pour le 1^{er} enfant par mois lors de présence régulière
- 15 Euros pour deux enfants de la même famille par mois lors de présence régulière.
- 2 Euros par séance pour les enfants fréquentant la garderie de façon irrégulière.

HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

Matin : 7 Heures à 8 Heures 20 Soir : 16 Heures 00 à 18 Heures 30

Pendant le temps de battement (fin des cours et départs des bus) entre 16h00- 16h50
La garderie est gratuite.

Les enfants empruntant le ramassage scolaire de retour à 16h 50, aux Farguettes, devront être :

- soit récupérés par les parents
- soit seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement et seront pointés en garderie payante.

➤ **INFORMATIONS GARDERIE SAINT JEAN DE MARCEL :**

Ecole de Saint Jean de Marcel tél : 05 63 36 88 97

Mairie tél : 05 63 76 58 12 ou mairie.stjeandemarcel@gmail.com

TARIF Mensuel

5€ par enfant et par mois.

HORAIRES et lieu d'accueil :

Ecole de Saint Jean de Marcel

Lundi Mardi Jeudi Vendredi: 16h10 à 18h45

LES TRANSPORTS SCOLAIRES – CARTE FEDERTEEP
Horaires de 2021/2022 (à confirmer)

- Tous les élèves du RPI seront amenés à se déplacer au cours de leur scolarité dans les trois communes.
- Tous les élèves qui utilisent les transports scolaires doivent s’inscrire sur le site de la FEDERTEEP ou retirer les dossiers FEDERTEEP à la mairie de résidence.
- Tout changement d’habitude doit être signalé auprès des enseignants dans le cahier de liaison.

NAVETTE DU MATIN

SENS ROSIERES – LES FARGUETTES – ST JEAN DE MARCEL

Départ à 8h10 Ecole de Rosières	Départ 8h22 Ecole Les Farguettes	Arrivée 8h35 Ecole de St Jean de Marcel
---	--	---

SENS ST JEAN – LES FARGUETTES – ROSIERES

Départ à 8h10 Ecole de St Jean de Marcel	Départ 8h22 Ecole Les Farguettes	Arrivée 8h35 Ecole de Rosières
--	--	--

NAVETTE DU SOIR

SENS LES FARGUETTES - ROSIERES – LES FARGUETTES

Départ à 16 h 30 Ecole des Farguettes	Départ 16 h 40 Ecole de Rosières	Arrivée 16 h 50 Ecole Les Farguettes
---	--	--

SENS LES FARGUETTES – ST JEAN DE MARCEL –LES FARGUETTES

Départ à 16h30 Ecole Les Farguettes	Départ 16h40 Ecole St Jean de Marcel	Arrivée 16h50 Ecole Les Farguettes
---	--	--

SENS ROSIERES – ST JEAN DE MARCEL – ROSIERES

Départ à 16h40 Ecole Rosières	Départ 16h50 Ecole St Jean de Marcel	Arrivée 17h00 Ecole Rosières
---	--	--

Le SRPI prend en charge la moitié du coût de la part parentale, **pour tout transport uniquement utilisé pour l'accès à l'école et non aux différentes garderies.**

Il conviendra donc de retourner, dans les plus brefs délais, au secrétariat du SRPI :

- une photocopie de la carte de bus 2021-2022 avec photo
- un Relevé d'identité bancaire avec Bic et Iban.

HORAIRES DE CLASSE
Horaires de 2021/2022 (non confirmés à ce jour)

Ecole	Enseignant	Classe	Matin	Après-Midi
Sainte Gemme 05 63 36 64 30	DEGUILHEN Vanessa	Maternelle PS - MS - GS	L, Ma, J, V 8 h 30 à 12 h 00	L, Ma, J, V 13h 30 à 16h00
	LACROIX Arnaud	CM1 - CM2		
Saint Jean de Marcel 05 63 36 88 97	MAFFRE Julie	CE2 - CM1	L, Ma, J, V 8 h 40 à 12 h 00	L, Ma, J, V 13h 30 à 16 h 10
	BARBALAT Sarah	CE1		
Rosières 05 63 36 75 47	BENAVENT Alexia	Maternelle PS - MS - GS	L, Ma, J, V 8 h 40 à 12 h 00	L, Ma, J, V 13h 30 à 16 h 10
	DURAND Betty	GS - CP		

Affichage des listes de répartition la dernière semaine de scolarité, après le Conseil d'Ecole du mois de Juin.

FACTURATION DE LA CANTINE

INSCRIPTION :

Les fiches d'inscription doivent être impérativement complétées et retournées avant le 1^{er} juillet 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation CAF ou MSA comportant le numéro identifiant, les noms et prénoms des enfants, faire apparaître le **Quotient Familial et être datée de moins de 3 mois**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge et votre enfant ne pourra prétendre au service.

Précision : *fournir @mail régulièrement utilisé. Signaler tout changement. Lors de l'inscription, un mot de passe sera fourni afin de vous connecter au portail famille e-NEOS.*

PLANNING :

La planification des pré-réservations via le portail famille s'effectue jusqu'au mercredi soir de la semaine précédente. Cette pré-réservation doit être faite **enfant par enfant** et peut être anticipée sur les 6 périodes de l'année scolaire. La validation sera faite le jeudi matin avant le passage de la commande au fournisseur, semaine par semaine et laisse ainsi, la possibilité aux familles de procéder à d'éventuels ajustements. La validation est confirmée aux familles par mail dès qu'elle est effectuée.

(Si besoin, vous pouvez contacter le secrétariat les lundis après-midis et jeudis matins au 05.63.76.53 23 ou srpi.jrg@gmail.com)

Pour la rentrée scolaire du 2 septembre prochain, **la date limite de réservation de cantine est fixée au lundi 23 août 2021.**

Les parents qui ne disposent pas d'internet doivent contacter le secrétariat.

ABSENCE :

En cas d'absence imprévisible et justifiée **par un certificat médical**, le repas commandé ne sera pas facturé.

ENFANT NON INSCRIT :

Tout enfant non inscrit à la cantine ne pourra pas rester dans les locaux entre 12 h et 13 h 20. En cas d'empêchement non prévisible et justifié, les parents pourront prévenir et confier un panier-repas pour l'enfant. Cette solution doit rester une exception et ne sera pas acceptée si elle doit se répéter de façon régulière. Une participation de 1 Euro sera alors demandée (frais de service et réchauffage du panier repas).

Les enfants qui ne prennent pas leur repas à la cantine ne sont pas pris en charge pendant l'interclasse.

TARIF :

Le prix du repas **est fixé selon le barème du Quotient Familial**. Si aucun QF n'est fourni, le tarif intégral sera appliqué. Au cours de l'année, tout changement de QF devra être signalé au SRPI, sans effet rétroactif sur la facturation.

Le paiement de la restauration scolaire se fera par période, sur le planning des repas réservés.

Tout repas réservé sera facturé à l'exception des absences justifiées par un certificat médical.

Le titre transmis par Mr le Percepteur sera à régler à la perception de Carmaux.

Nous rappelons aux familles que les repas livrés sont des repas types, en aucun cas il n'est prévu des repas adaptés aux enfants qui seraient allergiques à certains aliments.

Dans le cadre de la loi Egalim applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, les restaurations collectives sont dans l'obligation de servir 50 % de produits de qualité et durables (produits labellisés, produits locaux, fermiers, avec écolabel ou à haute valeur environnementale) dont 20 % de produits bio.

Cette mesure entraîne une augmentation significative des prix de notre fournisseur à compter du ..

Les tarifs sont donc les suivants :

De septembre à décembre 2021 :

1ère tranche:	QF inférieur à 700	prix du repas à 1,00 €
2ème tranche:	QF compris entre 701 et 900	prix du repas à 3,40 €
3ème tranche:	QF supérieur à 900	prix du repas à 3,85 €

A compter du 1^{er} janvier 2022 :

1ère tranche:	QF inférieur à 700	prix du repas à 1,00 €
2ème tranche:	QF compris entre 701 et 900	prix du repas à 3,50 €
3ème tranche:	QF compris entre 901 et 1100	prix du repas à 4,00 €
4ème tranche:	QF compris entre 1101 et 1300	prix du repas à 4,05 €
5ème tranche:	QF > 1301	prix du repas à 4,10 €

CONVENTION PARENT/ SRPI INSCRIPTION A LA CANTINE
A RETOURNER POUR LE 1 JUILLET 2021
(Au SRPI des 3 Vallées)

1^{er} enfant : Nom et prénom
Date de naissance : Lieu de naissance :.....
Classe fréquentée pour l'année 2021-2022 :.....
2^{ème} enfant : Nom et prénom
Date de naissance : Lieu de naissance :.....
Classe fréquentée pour l'année 2021-2022:.....
3^{ème} enfant : Nom et prénom
Date de naissance : Lieu de naissance :.....
Classe fréquentée pour l'année 2021-2022:.....

Père : Nom et Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :.....
Adresse :.....
Adresse mail :.....
Téléphone domicile et portable :.....

Profession :.....
Nom et adresse employeur :.....
Téléphone travail :

Mère : Nom et Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :.....
Adresse :.....
Adresse mail :.....
Téléphone domicile et portable :.....

Profession :.....
Nom et adresse employeur :.....
Téléphone travail :

Adresse mail utilisée pour la connexion au portail famille :

Marié(e)s	Pacsé(e)s	Célibataire	Union libre
Séparé(e)s	Divorcé(e)s	Veuf (veuve) *	

* rayer les mentions inutiles

En cas de divorce ou de séparation veuillez nous fournir la copie du jugement de divorce ou d'un justificatif de garde

Organisme versant les allocations familiales :.....
N° d'allocataire CAF ou MSA:.....

Documents à fournir obligatoirement chaque année :

- la copie intégrale du livret de famille (parents et enfants)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire
- l'attestation CAF ou MSA comportant le Quotient Familial de moins de 3 mois

Mes enfants mangeront à la cantine :

1^{er} enfant : Prénom Tous les jours *
Ou occasionnellement : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi*
Pour le jour de la rentrée Jeudi 2 septembre 2021 : oui non*

2^{ème} enfant : Prénom Tous les jours *
Ou occasionnellement : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi*
Pour le jour de la rentrée Jeudi 2 septembre 2021: oui non*

3^{ème} enfant : Prénom Tous les jours *
Ou occasionnellement : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi*
Pour le jour de la rentrée Jeudi 2 septembre 2021: oui non*
* rayer les mentions inutiles

Portail famille
E-néos à
privilegier

Madame, Monsieur, déclare avoir lu et accepté la facturation des cantines pour l'année scolaire 2021/2022.

Fait à, le.....

Signature Responsable de l'enfant

Signature Président SRPI